L'adoption d'un traité multilatéral efficace sur l'interdiction complète des essais est un objectif fondamental et constant de la politique du Canada relative au contrôle des armements et au désarmement. Il y a 1 522 explosions nucléaires depuis 1945, dont 53 au cours de la seule année 1984. Le Canada, depuis longtemps un partisan actif de l'interdiction complète des essais, n'a cessé d'oeuvrer au sein du Comité du désarmement pour faire avancer les discussions à ce sujet. Nous croyons en effet qu'il s'agit là d'une mesure concrète et réaliste qui pourrait beaucoup contribuer à arrêter la course aux armements en interdisant les essais d'armes nucléaires.

Comme l'a déclaré le Secrétaire général des Nations Unies, il est d'une importance directe pour l'avenir de l'humanité que l'on mette fin à toutes les explosions nucléaires. Aucun autre moyen ne saunait être aussi efficace pour freiner le développement des armes nucléaires.

La seconde résolution mise de l'avant par le Canada vise à interdire la production de matières fissibles pour les armes nucléaires et autres engins explosifs. Cette résolution, qui gagne chaque jour plus d'appuis au sein de la communauté internationale, demande à la Conférence sur le désarmement de poursuivre la question d'un arrêt et d'une interdiction, adéquatement vérifiables, de la production de matières fissibles.

L'interdiction de produire des matières fissibles empêcherait le développement et la fabrication d'armes nucléaires. L'interdiction complète des essais empêcherait les essais nucléaires de quelque nature qu'ils soient. Ces mesures contribueraient donc de façon significative à arrêter la course aux armements.

LA CONFÉRENCE SUR LE DÉSARMEMENT

a Conférence de Genève sur le désarmement est le seul organe multilatéral de négociation qui se consacre exclusivement aux questions de contrôle des armements et de désarmement. Quarante pays en sont membres, dont les cinq puissances nucléaires, et tous les blocs géopolitiques y sont représentés, à savoir l'Est, l'Ouest et les Neutres et non-alignés.

Depuis 1980, la Conférence cherche à négocier une convention qui interdirait le développement, la fabrication, le stockage, le transfert et l'utilisation des armes chimiques. Le terrible bilan du recours aux armes chimiques pendant la Première Guerre mondiale – plus de 900 000 morts et un million de blessés – et leur utilisation récente prouvée dans la guerre entre l'Iran et l'Irak et présumée en Afghanistan et en Asie du Sud-Est, rendent plus urgente encore la nécessité d'adopter une convention sur ces armes.

Tous les participants à la Conférence sur le désarmement s'accordent à reconnaître la nécessité de conclure d'urgence un traité. Néanmoins, les nombreux problèmes et divergences d'opinion qui existent encore sur des questions fondamentales comme la destruction des stocks d'armes chimiques existants, le démantèlement des usines de fabrication d'armes et les dispositions relatives à la vérification, ont considérablement ralenti les négociations en vue de la conclusion d'une convention sur les armes chimiques.

Sous la direction de son président canadien, le Groupe de travail spécial sur les armes chimiques a, en 1983, accompli d'importants progrès en vue d'identifier des questions particulières qui pourraient faire l'objet d'une entente et former la base d'une convention sur les armes chimiques. En avril 1984, les États-Unis ont présenté un projet de traité interdisant les armes chimiques. Le Canada a salué cette initiative. Depuis lors, les travaux se sont poursuivis, mais les progrès ont été lents, plusieurs questions étant encore difficiles à résoudre.

Le Canada s'efforce également de surmonter les importants problèmes politiques et techniques qui s'opposent à une interdiction complète des essais, parmi lesquels, et non le moindre, celui de la vérification d'un traité éventuel. À cet égard, lors de la Conférence sur le désarmement, le Canada a mis son expertise au service du Groupe spécial d'experts sismologues pour essayer de surmonter certains problèmes relatifs à la vérification d'une interdiction complète des essais. Par exemple, nous avons l'an dernier participé avec 40 nations à un Échange international de données sismologiques destiné à déterminer la portée et la capacité d'une vérification sismologique d'un traité d'interdiction complète des essais. Le Canada a fourni 15 % des données recueillies à cette occasion. C'est ce genre de travail d'information soutenu qui donnera lieu à la négociation éventuelle d'un traité d'interdiction complète des essais.

Le Canada a depuis longtemps pour politique d'empêcher la dissémination des armes dans l'espace extra-atmosphérique et a activement appuyé toutes les initiatives en vue de discuter de cette question, à la fois au niveau multilatéral, aux Nations Unies, et au niveau bilatéral, entre les superpuissances. Aussi nous sommes-nous réjouis des progrès réalisés au printemps à la Conférence sur le désarmement, progrès qui, quoique modestes, n'en sont pas moins importants.

Après quelques années de discussion et de polémique, les nations membres de la Conférence sur le désarmement ont finalement réussi à s'entendre sur un mandat à l'intention d'un comité spécial pour la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Les travaux de la Conférence sur le désarmement compléteront les négociations bilatérales qui ont lieu actuellement entre les États-Unis et l'Union soviétique. On espère également que ces négociations bilatérales augmenteront et renforceront les travaux de la Conférence sur le désarmement. L'établissement d'un mandat est en effet une première étape importante pour le démarrage des travaux en vue de la négociation d'un traité empêchant la dissémination des armes dans l'espace extra-atmosphérique.

Le Canada a entrepris certains projets de recherche fondamentale pour faciliter les discussions qui pourraient conduire à la négociation d'un traité. Parmi ces travaux, citons une étude de la législation internationale et des traités actuels en matière de contrôle des armements dans l'espace extraatmosphérique, financée par le ministère des Affaires extérieures et effectuée avec l'aide de l'Institut de droit aérien et spatial de l'Université McGill; un répertoire des déclarations faites à la Conférence sur l'espace extra-atmosphérique; et une étude de faisabilité technique sur la surveillance air-air, effectuée par Spar Aérospatiale, de nouveau en vertu d'un contrat accordé par le ministère des Affaires extérieures.

LA COMMISSION DU DÉSARMEMENT DES NATIONS UNIES

actuelle Commission du désarmement, un organe délibérant composé de tous les membres des Nations Unies, a été créée en 1978, lors de la première Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (UNSSOD I). Les délibérations de la Commission, qui se réunit chaque année en mai à New York pendant quatre semaines, se fonde sur l'accord général des membres. Elle présente à l'Assemblée générale des recommandations sur les questions particulières de désarmement que cette dernière a choisi de lui soumettre pour examen.

La Commission connaît en grande partie les mêmes problèmes que d'autres tribunes des Nations Unies, ayant du mal à étudier à fond les points inscrits à son ordre du jour. Lors de sa dernière session, la Commission n'a guère avancé sur le fond, si ce n'est pour réaffirmer les objectifs de la deuxième Décennie du désarmement. Même les points permanents de son ordre du jour, comme la réduction des budgets militaires et la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud, n'ont fait l'objet d'aucune sorte de progrès ou de mouvement. Malgré quelques échanges utiles sur le rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement, la session a été caractérisée par l'absence d'un sentiment d'urgence chez les participants.

Néanmoins, la Commission a effectivement un rôle important à jouer pour ce qui est de l'amélioration et du raffermissement de la façon dont les Nations Unies abordent les questions de désarmement. Le Canada appuie la Commission du désarmement et estime que si tous les États membres s'efforçaient de jouer un rôle plus significatif dans ce processus, la Commission pourrait apporter une contribution réelle à la délibération des questions relatives au désarmement.

LA CONFÉRENCE DE STOCKHOLM

a Conférence de Stockholm, ou comme on l'appelle officiellement, la Conférence sur les mesures de confiance et de sécurité et le désarmement en Europe, doit son origine à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Elle constitue une façon unique de négocier le désarmement et le contrôle des armements.

Elle a pour objectif « d'entreprendre, par étapes, de nouvelles actions efficaces et concrètes, propres à faire progresser l'oeuvre de renforcement de la confiance et de la sécurité et à parvenir au désarmement ».

Le premier stade de la Conférence est expressément consacré à la négociation et à l'adoption d'un ensemble de mesures mutuelles et complémentaires de confiance et de sécurité destinées à réduire le risque d'un affrontement militaire en Europe. Ces mesures constituent une approche nouvelle, en grande partie non définie, à l'égard du désarmement et du contrôle des armements à l'Est et à l'Ouest. Si le mandat stipule que les mesures de confiance et de sécurité doivent être importantes